QUI PEUT ETRE MOBILISE ?

- Enseignants référents aux usages du numérique
- Professeurs ayant une mission d'appui aux élèves à besoins éducatifs particuliers (pacte)
- Professeurs spécialisés des RASED
- Professeurs ressources troubles du neurodéveloppement / troubles du spectre de l'autisme
- Conseillers pédagogiques
- Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Équipes pédagogiques en établissement
- Personnels de santé scolaire
- Services départementaux (SEI)
- AESH référents
- AESH du PAS
- Personnels des établissements ou services médico-sociaux
- Professionnels exercant en libéral : orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, infirmier, éducateur, etc.

Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif uniquement réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH



CONTACTS

- Par téléphone : 06.12.23.55.39
- Par mail : pas74.scionzier@ac-grenoble.fr

LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

Un nouveau service à destination des parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers

Un dispositif en appui direct des professeurs et des élèves à besoins éducatifs particuliers, au sein même des classes ou dans des lieux dédiés implantés dans les écoles ou les établissements

Une organisation interne au département placée sous l'autorité hiérarchique du DASEN en lien avec le délégué territorial de l'ARS

Scannez-moi pour la fiche saisine

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ

Les Pôles d'Appui à la Scolarité en Haute-Savoie

P.A.S. SCIONZIER



CHAMPIONNET Association

QUAND SOLLICITER LE PAS ?

La famille s'adresse d'abord à l'établissement scolaire si elle perçoit une difficulté.

Si un soutien supplémentaire semble nécessaire, elle peut alors solliciter le PAS.

COMMENT SOLLICITER LE PAS ?

1 - La famille sollicite le PAS en prenant contact par téléphone ou par mail.
2 - Si la situation entre dans le périmètre d'action du PAS, le coordonnateur reçoit la famille sur rendez-vous.
3 - L'environnement scolaire est alors observé par différents professionnels pour identifier les besoins de l'enfant.
4 - Un projet de réponse est proposé et mis en œuvre avec l'accord de la famille.

LES REPONSES DE PREMIER NIVEAU

Aménagements pédagogiques

- Proposition directe auprès de l'école ou établissement dans l'application LPI
- Formulation de la même proposition à la famille

Matériel Pédagogique Adapté

- Proposition d'attribution de MPA
- Demande d'attribution auprès du service départemental

Soutien pédagogique et éducatif

- Soutien pédagogique et éducatif par un personnel de l'éducation nationale ou du médico-social

Accompagnement des familles

- Rôle de conseil
- Soutien dans les démarches éventuelles pour constitution d'un dossier MDPH

LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'EQUIPE PAS

- Accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Expertise du besoin en lien avec les cadres de terrain concernés
- Proposition d'intervention rapide pour les situations les plus complexes
- Formulation de réponses aux besoins exprimés
- Mise en réseau des écoles et établissements scolaires concernés par une demande
- Mise en réseau des professionnels du secteur susceptibles d'apporter une réponse
- Suivi, via un tableau de bord, des sollicitations, situations élèves et réponses apportées



Un coordonnateur de PAS

C'est un enseignant de l'Éducation nationale à plein temps.

⊕

Un éducateur spécialisé



C'est un éducateur à plein temps, dédié au PAS, mis à disposition par un organisme médico-social.